

# Bulletin d'inscription séminaire ICH Ouest

Valant convention simplifiée auprès de l'AG Cnam Pays de la Loire - N° SIRET 32439762900118 - N° organisme de formation 52440210544 - code APE 854ZZ

Mme  M. Prénom : ..... Nom : .....  
Date de naissance : .....  
Fonction : .....  
Organisme : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Mail : .....

## Inscription au séminaire 2019 - Montant forfaitaire exonéré de TVA - déjeuner inclus

- Participera à l'ensemble du séminaire de l'ICH Ouest
- Tarif normal : 650€
  - Tarif préférentiel \* : 300€
- Participera uniquement à la première journée : « **Journée d'actualités** ».
- Tarif normal : 390€
  - Tarif préférentiel \* : 175€
- Participera uniquement à la deuxième journée : « **La conduite du changement d'usage, de destination ou d'affectation** ».
- Tarif normal : 390€
  - Tarif préférentiel \* : 175€

\*(réservé aux élèves inscrits aux cours de l'ICH Ouest, médiateurs de la Cami, aux membres de la RICS sur présentation d'un justificatif)

## Modalités de règlement

- Vous trouverez ci-joint un chèque d'un montant de .....euros couvrant l'ensemble des frais du séminaire. Le chèque est à libeller à l'ordre de l'AG Cnam des Pays de la Loire.
- L'inscription sera prise en charge par :
- Organisme\* : .....  
Adresse : .....  
.....  
qui règlera dès réception de la facture.  
Fait à : ..... Le .....  
Nom et qualité du signataire : .....  
Cachet et signature obligatoires

\* par un Opco, n'oubliez pas de leur transmettre votre souhait de participer à ce séminaire.

## Important

Ce bulletin d'inscription est à retourner **avant le 18 novembre 2019**. Le nombre de participants est limité. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. • Pour une personne physique inscrite à titre individuel et à ses frais, et conformément à l'article L.6353-5 du code du travail, il est rappelé que, dans un délai de 10 jours à compter de la validation de l'inscription, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'organisme de formation. • Passé ce délai, toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation ne donnera pas lieu à un remboursement. • Le participant a la possibilité de se faire remplacer par une autre personne. • En cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté. • Le paiement de la formation intervient à l'inscription.